



## Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban  
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

### Compte rendu de Réunion de la Commission d'arbitrage

Le 8 mars 2019 à 19 heures 00, la commission des arbitres s'est réunie au comité départemental de pétanque sur convocation du président.

La commission était présidée par M. Levacher Roger, en qualité de président.

La réunion s'est déroulée en présence des membres de la commission dont les noms suivent : Le Floch Salvatorica, Albano Patrick, Jaso Raphael, BALY Jean-claude, Tartaglia Gérard, DAYNES Jean-Pierre.

Membre (s) excusé (s) ou absent (s) : Depasse André, DUCHENE Hadrien ;

Membre (s) invité (s) : Rougier Laurent

Le Président de séance donne la parole à Laurent Rougier, directeur administratif, sportif et financier du Comité départemental de Tarn et Garonne :

Il explique que suite à la réunion du CD, la question sur l'arbitrage a été mise en évidence ; il pense qu'il y a des choses à cadrer, des ajustements sont nécessaires et qu'il y a des codes à respecter (position du président lors des réunions, rester sur nos idées de départ et sur nos positions)

-Le Président oriente les débats sur les thèmes suivants :

#### - Formations :

\*Cibler les bonnes personnes pour gérer les formations en l'absence de personnes expérimentées

\*faire des réunions de préparation sur les thèmes relevant de la théorie ou de la pratique qui seront animées par différents arbitres de la commission.

\*Les séances de formation devront être animées avec une méthode efficace et participative sans toutefois être trop magistrale. Il faut parvenir à une formation adaptée à l'esprit du monde de la pétanque

#### - Désignation des arbitres :

\* Prévoir dans le tableau de désignation des arbitres une colonne : arbitre d'astreinte en l'absence de référence participative à un concours, un arbitre d'astreinte sera désigné; il ne sera appelé sur place que si l'arbitre référent le juge nécessaire ( en fonction du nombre d'équipes engagées) - En cas de déplacement , la commission doit mettre en place une indemnisation adaptée.

\*Il semble cohérent de maintenir uniquement l'arbitre référent à partir des quarts de finales - la commission doit dès à présent établir le montant de l'indemnisation de l'arbitre non référent.

\*Mise en place d'un forfait à la journée pour l'arbitre qui officie : soit sur un concours le matin et un concours l'après-midi soit pour un concours évènementiel type 12h00



## Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban  
Tél. : 05.63.20.28.85 - [cd82@petanque.fr](mailto:cd82@petanque.fr) - [www.petanque82-comite.fr](http://www.petanque82-comite.fr)



### -Indemnisation pour la journée :

\*Sur la proposition de Patrick Albano, l'idée d'un forfait à la journée à 70 euros emporte la conviction des membres présents. Laurent Rougier proposant cette somme pour une journée se terminant à 21h00.

\*La question est alors posée de l'indemnisation supplémentaire après 21h00.

\*D'un accord commun, les membres présents de la commission décident de porter le forfait à 90 euros pour l'arbitre référent qui sera seul à compter de 21h00.

\*En cas de concours organisés par une société sur deux jours différents, les membres s'interrogent sur le fait d'indemniser pour deux concours ou d'appliquer le forfait journée pour les deux jours.

\*A la question posée par Laurent Rougier sur la nécessité de la désignation d'un arbitre référent, à la majorité, les membres présents de la commission ont répondu favorablement ;

### -Modalités de paiement :

- Concernant le paiement au CD de la participation du 1 euro supplémentaire ; il est proposé que les clubs fassent parvenir leur règlement par virement.

- Chaque arbitre recevra une facturation au mois.

- Chaque arbitre recevra une feuille d'arbitrage lors de sa convocation par e-mail, il devra la remplir et en faire retour au comité départemental.

### Questions :

- Laurent Rougier demande à la commission quels sont ses objectifs de travail ?

Il suggère les axes de réflexion suivants :

- Travailler sur le contenu des formations

- Valoriser le statut des arbitres

- Recruter des jeunes arbitres en créant une journée découverte

- Faire remonter à la commission d'arbitrage de la Fédération les décisions non valables.

La commission prend note de ces propositions qui seront utiles aux débats à venir.